

Récupérateur d'eau de pluie

La Municipalité de Saint-Paul a mis sur pied une politique de soutien financier écologique dans le but d'aider les citoyens desservis par l'aqueduc à récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des aménagements paysagers et leurs plantes intérieures.

Admissibilité

Les récupérateurs d'eau admissibles à la demande d'aide financière doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Une seule demande par propriété pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie;
- Le baril doit contenir au moins 190 litres (41,79 gallons);
- Le bâtiment doit être desservi par l'aqueduc;
- Le baril doit être en plastique, idéalement en plastique recyclé et avoir été fabriqué spécifiquement pour cette fin. Il peut être couvert d'une autre matière tel le bois;
- Il doit y avoir un couvercle amovible pour la sécurité des enfants. Ce couvercle favorise la collecte d'eau. Il doit y avoir un grillage (moustiquaire) pour éviter qu'il y ait une accumulation de débris dans le baril;
- Il doit y avoir un robinet qui permet l'écoulement de l'eau pour l'arrosage;
- Le baril doit être installé sous une gouttière pour que l'eau s'écoule dans le baril;
- Si le demandeur est un propriétaire paulois, son compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arrérages.

Un représentant de la Municipalité de Saint-Paul pourrait se présenter au domicile du requérant afin de vérifier sur place la conformité des informations transmises.

Aide financière maximale

Voir page 18.

Documents nécessaires à la demande

- Formulaire dûment rempli;
- Facture originale;
- Preuve de résidence si le demandeur n'est pas propriétaire à Saint-Paul.

Demande de soutien financier

Récupérateur d'eau de pluie



Formulaire de demande

Nom du demandeur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Emplacement du baril sur le terrain : _____

J'autorise la Municipalité de Saint-Paul à inspecter mon terrain pour valider l'installation de mon récupérateur de pluie sur les heures de bureau soit de 8 h à 16 h 45.

Je souhaite m'abonner à l'infolettre de la Municipalité de Saint-Paul afin de tout savoir sur les actualités et événements se déroulant sur le territoire de Saint-Paul. La Municipalité vous informe que vous pouvez vous désabonner de ces communications à tout moment.

Signature : _____ Date : _____



Documents requis

- Formulaire dûment rempli;
- Facture originale;
- Preuve de résidence si le demandeur n'est pas propriétaire à Saint-Paul.

Réservé à la Municipalité

Montant payé : _____ Montant remboursé : _____

Signature du responsable : _____ Date : _____

Preuve de résidence : _____

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au environnement@saintpaul.quebec ou au 450 759-4040, poste 231.

